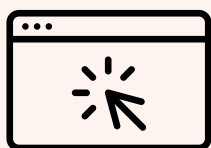


Aide d'urgence Commerçants & Artisans

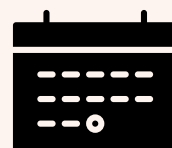
*Une aide attribuée et financée par Rennes Métropole,
en partenariat avec la CCI 35 et la CMA 35*

50%

de vos investissements
subventionnés



pour développer votre
présence en ligne



jusqu'au
31 juin 2021



pour les entreprises de
Rennes Métropole

700€_{HT}

d'investissement
minimum

7500€_{HT}

maximum
subventionnés

Prêt à développer votre projet ?

**Réservez gratuitement un appel de 30 minutes et
discutons de votre projet !**

[» Je planifie un appel](#)



Conditions d'éligibilité

- + Votre établissement est implanté sur le territoire de Rennes Métropole (43 communes).
- + Votre activité s'adresse majoritairement à des particuliers.
- + Vous êtes un commerçant ou un artisan inscrit au RCS ou RM. *Les franchises et autres commerces organisés sont éligibles au dispositif, sous conditions.*
- + L'activité de votre établissement a débutée avant le 01/01/2020 et votre activité concerne exclusivement le commerce ou l'artisanat.
- + Vous avez subi
 - ~ une fermeture administrative
 - ~ ou une fermeture de nécessité
 - ~ ou une perte de chiffre d'affaire *d'au moins 30% sur la période de Mars - Avril 2020 par rapport à la période Mars - Avril 2019 ou Mars - Avril 2018 - Pour les entreprises créées après le 01/04/19, baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 % entre mars-avril 2020 et le chiffre d'affaires mensuel moyen enregistré depuis la création de l'entreprise.*
- + Votre établissement a un effectif maximum de 20 salariés ETP (Équivalent Temps Plein) en CDI.
- + Votre chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos est inférieur ou égal à 2 millions d'euros.
- + Votre établissement n'a pas de lien capitalistique direct avec une ou d'autres sociétés sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 20 salariés.

Ne sont pas éligibles :

- + Les entreprises répondant aux statuts et activités suivantes : commerce de gros, commerce non sédentaire, services en agence et à la personne, secteur médical et paramédical, professions libérales, activités financières, SCI.
- + Les entreprises ayant perçu l'aide AI-COVID de Rennes Métropole | La subvention « Prévention COVID » de la CARSAT | Tout autres subventions auprès d'autres financeurs publics.

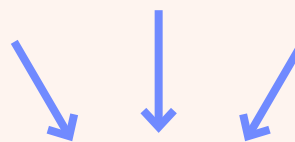
Dépôt de votre dossier

01. Préparation des pièces justificatives

- ~ Devis ou facture de la prestation d'un minimum de 700€. *La transmission de devis permettra, de confirmer la recevabilité de votre dossier.*
- ~ Kbis ou D1 ou avis de situation SIRENE de moins d'un an
- ~ RIB de l'entreprise
- ~ Attestation de l'expert comptable, d'un commissaire aux comptes ou d'un centre de gestion agréé
OU
- ~ Déclaration URSSAF

02. Création de votre compte

- ~ Rendez-vous sur ce lien pour créer votre compte
- ~ Connectez-vous, puis commencez votre dossier en suivant ce lien. *connexion > déposer une demande d'aide > COVID19 – Aide d'urgence Commerçants et Artisans*



Vous avez un doute sur votre éligibilité ?
La CCI et la CMA vous accompagnent dans le montage de votre dossier.

CMA 02 23 50 05 00
clea@cma-rennes.fr

CCI 02 99 33 66 66
infoplus@ille-et-vilaine.cci.fr

N° vert 0 800 350 035



*Entreprises rennaises,
nous sommes de tout cœur avec vous pour vous
aider à surmonter cette période difficile.*

*** ÈS.B Studio**

*Déterminons
votre stratégie de marque*

- + Positionnement
- + Plan de communication
- + Stratégie éditoriale
- + Stratégie digitale

*Imaginons
votre identité visuelle*

- + Logotype
- + Territoire de marque
- + Charte graphique
- + Supports de communication
- + Contenus visuels

*Déployons
votre présence en ligne*

- + Site internet
- + Rédaction web
- + Référencement
- + Campagne social media
- + Newsletter



www.esb~studio.fr

bonjour@esb~studio.fr